

SÉLECTION DE CORRIDORS

L'étude de corridors constitue un jalon important pour assurer l'intégration harmonieuse du projet dans son milieu. Elle comporte les quatre grandes étapes suivantes :

1. L'identification de critères d'analyse ;
2. L'identification de corridors potentiels sur la base des critères de sélection ;
3. L'analyse comparative des corridors potentiels, et ;
4. La sélection d'un corridor préférentiel.

Ainsi, les principaux critères d'analyse ayant mené au choix du corridor préférentiel sont les suivants :

Critères techniques

L'intégration optimale de tout projet de gazoduc dans son milieu d'insertion considère, dès les premières étapes du projet, certains critères techniques comme :

- La recherche d'un corridor qui soit le plus court possible afin de restreindre la superficie du territoire touché ainsi que les coûts et les délais de construction;
- L'accès au corridor. L'utilisation de routes et de chemins existants pour accéder à l'emprise tant pour la construction du gazoduc que pour son entretien à long terme;
- Une topographie la moins accidentée possible pour faciliter la construction de l'infrastructure;
- La nature du substrat, les dépôts meubles étant préférables aux zones de roc qui nécessitent du dynamitage;
- La présence de plans d'eau qui doivent être contournés ou traversés.

Critères spécifiques au projet

Aussi, certains critères sont propres au projet lui-même et doivent par conséquent être considérés. Les principaux critères spécifiques au projet sont donc les suivants :

- La localisation du point de départ anticipé du gazoduc : à savoir le raccordement au réseau existante de Gaz Métro dans la de Ville de Saguenay, notamment dans l'arrondissement de Jonquière;
- La localisation du point d'arrivée du gazoduc : région de Sept-Îles;
- Les autres points de desserte prévus : Baie-Comeau et Port Cartier;

Critères environnementaux et sociaux

Enfin, les critères environnementaux et sociaux réfèrent essentiellement à des éléments sensibles, soit à éviter dans la mesure du possible, ou encore qui devront faire l'objet de mesures d'atténuation spécifiques et reconnues. Dans le cadre du projet Prolongement Côte-Nord, ces éléments sont :

- Les secteurs au relief accidenté, pentes très fortes (>25 %), les pentes latérales et les secteurs à risque de mouvement de sol;
- Les aires protégées;

- L'empiètement en zone agricole protégée;
- Les secteurs densément bâtis ou territoires fortement utilisés ou valorisés par la population;
- La juxtaposition aux grandes infrastructures linéaires existantes (ligne électrique, route, voie ferrée, ...) de manière à limiter la fragmentation du territoire et des écosystèmes par la multiplication des emprises;
- Les grands plans d'eau (réservoirs, lacs) ou les grandes rivières;
- L'affectation du territoire (terres publiques, territoire municipalisé, réserve autochtone).

Il importe de souligner que bien que les corridors puissent traverser sporadiquement des zones sensibles, l'exercice d'identification des corridors doit déterminer celui dont l'impact global est le moindre. Cet exercice a également une influence importante sur les coûts du projet et le choix doit faire en sorte de permettre néanmoins sa viabilité économique.